

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen  
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'320'000.- pour**

- a) la création d'une garderie dans le bâtiment du Quai de Nogent 5 ;  
b) le programme de rénovation du même bâtiment.**

**et**

**une demande de crédit supplémentaire de Fr. 380'000.- pour la labellisation  
MINERGIE de ce bâtiment**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 juillet 2008 dès 19 heures à l'Hôtel de Ville et était composée de Mesdames et Messieurs Laurence Balet, Maryse Schneider, Nora Lechmann (remplaçant Sarah Winteregg), Emilienne Wagnière, Josy Tessa (remplaçant Françoise Weissbrodt), Jean-Hugues Schulé, Michel Werkle, Thierry Gaberell et de la soussignée Hélène Grand désignée comme premier membre et rapportrice. La délégation municipale était composée de Madame Nathalie Saugy et Monsieur Paul-Arthur Treyvaud, municipaux, accompagnés de Messieurs Gildo Dall'Aglio, chef du service des Affaires Sociales et François Armada, responsable des bâtiments. Nous les remercions pour les nombreux renseignements qu'ils nous ont donnés et leurs réponses à nos questions.

Disons d'emblée que toute la commission s'est montrée favorable à ce projet. La discussion a été vive et les questions nombreuses et pertinentes. Une partie de la commission regrette que la partie « habitation » de l'édifice ne soit pas rénovée simultanément. Les améliorations dans la gestion de l'énergie profiteront à tous mais l'intégration au projet actuel de cette partie de la maison, habitée, aurait retardé la rénovation du côté « usine » et la création de la crèche garderie. L'entretien de l'ensemble du bâtiment, qui fait partie du patrimoine immobilier de notre commune, est nécessaire.

Les locaux occupés actuellement par diverses sociétés locales seront maintenus et la commission s'en réjouit. La commission souhaite que les archives et les biens culturels stockés dans ce bâtiment soient protégés soigneusement lors des travaux et jusqu'à leur déménagement dans des locaux mieux adaptés. Il serait regrettable qu'une négligence cause la destruction d'éléments de grande valeur.

Concernant l'aspect « Minergie » proposé par ce préavis nous remarquerons que l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, la récupération des eaux de surface pour les besoins sanitaires, l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage avec maintien d'un chauffage au gaz d'appoint et les systèmes de ventilation permettant une mobilisation de l'air chaud sont des solutions favorables aux économies d'énergie et au développement durable. La commission y est entièrement acquise.

Le projet de garderie prévoit une augmentation de 27 places d'accueil ce qui correspond à la possibilité de recevoir une soixantaine d'enfants de plus qu'actuellement, aucun de ceux-ci n'occupant entièrement les heures d'ouverture sur l'ensemble de la semaine. C'est ces places supplémentaires qui permettront au réseau de toucher la subvention de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), soit une aide au démarrage de Fr. 5000.- par place nouvelle et par année pendant deux ans. Ces dispositions découlent de la LAJE (nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants) qui vise à développer l'offre d'accueil des enfants dans notre canton. La commune d'Yverdon-les-Bains, qui subventionne les structures d'accueil du réseau, verra ainsi sa contribution s'alléger momentanément.

La commission a été très favorablement impressionnée par le projet architectural inventif et rationnel qui lui a été présenté. La configuration des locaux industriels sera ainsi valorisée au maximum par l'usage de la lumière naturelle et de la hauteur sous plafond. L'accès au jardin est prévu de façon pratique et ludique depuis le grand balcon qui sera créé et donnera une ouverture permanente sur l'extérieur. La délocalisation de la confection des repas permettra une économie d'échelle (la cuisine de la garderie Tom Pouce est équipée de manière professionnelle) et évitera un investissement gourmand en place et en équipements sophistiqués. La cuisine locale permettra de répondre aux besoins particuliers de la garderie et également de faire profiter les enfants des bonnes odeurs lors d'activités culinaires telles la confection de tartes ou de pains.

En conclusion :

La commission est convaincue du bien fondé des propositions de la Municipalité. Elle vous invite donc à accepter les 4 articles proposés à la page 11 du présent préavis.

Cependant la même commission désire émettre le vœu qu'il soit construit à proximité de ce bâtiment un garage couvert pour les vélos, un garage à poussettes et que les voitures ne soient plus tolérées devant le bâtiment que pour un arrêt minute, le temps de déposer les enfants à la crèche ou des marchandises dans l'ensemble du bâtiment. Les véhicules à moteur trouveront de nombreuses place de parc dans les environs immédiats.

Dans le but de diminuer le trafic automobile dans cet endroit, la commission souhaite que la municipalité négocie avec TRAVYS la création d'un arrêt de bus à proximité et mette en place des aménagements favorisant la circulation des cyclistes.



Yverdon-les-Bains, le 18 juillet 2008

La rapportrice : Hélène Grand